

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du 27 juin 2023, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté l'ordonnance suivante :

« TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE CADRE DU CONTRAT 500303 »

À la séance du 27 juin 2023, le conseil d'arrondissement de Verdun décrète :

1. Qu'il permet la réalisation de travaux de réfection de pavage en dehors des heures permises, dans le cadre du contrat 500303, à l'endroit décrit ci-après, aux dates et heures suivantes :

Rue Caisse entre le boulevard LaSalle et la rue de Rushbrooke

Du lundi au jeudi entre 21h et 5h;

De vendredi à samedi entre 21h et 7h;

De samedi à dimanche entre 19h et 7h;

De dimanche à lundi entre 19h et 5h.

2. Qu'à l'occasion des activités visées à l'article 1, le bruit susceptible d'être entendu dans un lieu public et le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sont exceptionnellement permis durant la période de travaux précitée.

À la condition que le bruit généré soit maintenu à un maximum de cinq (5) décibels au-dessus du bruit d'ambiance.

3. L'autorisation visée à l'article 1 est valable du 19 juin au 27 octobre 2023 et elle pourra être révoquée, en tout temps, sur un avis de 48 heures.

Cette ordonnance a été édictée en vertu du *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* (RCA10 210012), art. 48

Donné à Verdun, le 6 juillet 2023.

Diane Garand (original signé numériquement)

Diane Garand
Secrétaire d'arrondissement par intérim